

comme appliqué au point de fait ?

*On ne peut s'empêcher de relever encore ici l'énormité de la Consultation, où il est dit que la Bulle Vineam Domini, suppose que le sens condamné de ces Propositions, est le sens du Livre de Jansenius; que les Bulles d'Innocent X. & d'Alexandre VII. le supposoient de même. Ce n'est point par supposition que les Bulles ont parlé du fait, ce n'est point par une simple supposition qu'elles énoncent que les cinq Propositions sont tirées du Livre de Jansenius, & condamnées au sens de son Livre. Alexandre VII. disoit Mr. Bossuet, a déclaré à toute l'Eglise l'examen exact qu'a fait son Prédecesseur Innocent X. non seulement du droit, mais du fait. C'est en conséquence de cet examen, c'est à la priere des Evêques de France, qui se plaignoient de ce que les Nouveaux par la distinction du fait & du droit, éludoient la condamnation du Livre de Jansenius, que ce Pape prescrivit les termes précis du Formulaire, pour exiger de la part des Ecclésiastiques une soumission complète à la condamnation du Livre & des propositions de Jansenius. C'est cette Loi que Clement XI. renouvella par sa Bulle de 1705. & dont il ordonna l'exécution. Est-il permis de réduire à une simple supposition, ce qui est l'objet précis de la Loi ?*

*Les erreurs qui se trouvent dans la Consultation par rapport à la signature du Formulaire, & que nous venons d'exposer, sont d'autant plus condamnables, qu'elles renferment un mépris formel de l'autorité Ecclésiastique & de la puissance Royale. Elles tendent en même-tems à anéantir tous les jugemens que l'Eglise a rendus sur les contestations qui l'affligent depuis 80. ans; & tous les Edits & Arrêts que nos Rois ont donnés pour protéger les Décisions du Pape & des Evêques sur ce point. On a vu que l'Eglise n'exige rien par rapport à la signature du Formulaire qu'elle n'ait*